

## RICA

# Recul du revenu des exploitations agricoles néo-aquitaines après deux années de hausse

Après deux années d'amélioration du revenu, l'excédent brut d'exploitation (EBE) de la grande majorité des exploitations agricoles se dégrade en 2023. L'EBE moyen par équivalent temps plein (ETP) non salarié est de 52 800 € soit un recul de 31 %, mais reste au-dessus du niveau de 2019 et 2020. La quasi-totalité des filières voient leurs résultats économiques reculer, entraînant une baisse de moitié du solde disponible, une diminution des investissements et une reprise à la hausse des indicateurs d'endettement.

Tableau 1 - Les maraichers-horticulteurs épargnés par la baisse générale des revenus

Principaux indicateurs et évolutions en euros constants (cf. Méthodologie)

Orientation technico-économique	Nombre d'exploitations estimées	ETP non salarié moyen par exploitation	EBE moyen par ETP non salarié		RCAI moyen par ETP non salarié	
			2023 euros	Évolution 2023/2022 %	2023 euros	Évolution 2023/2022 %
Céréales oléagineux et protéagineux	7 885	1,1	28 338	-55,4	5 201	-84,9
Maraîchage et horticulture	1 942	1,3	54 148	4,3	31 073	6,3
Viticulture AOP et IGP	5 575	1,2	27 622	-34,4	-2 373	-122,7
Viticulture Cognac	3 692	1,2	167 269	-47,7	111 210	-58,5
Fruits et autres cultures permanentes	1 995	1,3	46 179	-30,1	19 509	-50,6
Bovins lait	1 293	1,7	59 282	-18,5	29 176	-30,3
Bovins viande	8 082	1,3	45 704	-5,6	24 234	-10,3
Ovins	2 913	1,3	27 822	-4,2	9 946	-3,9
Caprins	1 064	1,2	56 942	-18,8	21 686	-40,3
Volailles	1 909	1,3	65 368	-21,6	30 018	-39,0
Polyculture - polyélevage	5 582	1,4	47 924	-14,5	22 424	-23,6
<b>ENSEMBLE Nouvelle-Aquitaine</b>	<b>44 628</b>	<b>1,3</b>	<b>52 800</b>	<b>-31,2</b>	<b>25 106</b>	<b>-49,0</b>
<b>ENSEMBLE France métropolitaine</b>	<b>282 182</b>	<b>1,4</b>	<b>67 023</b>	<b>-25,8</b>	<b>36 309</b>	<b>-39,0</b>

Source : Agreste - RICA

Nota bene : Les effectifs des OTEX Autres grandes cultures et Porcins ne sont pas suffisants (moins de 20 fiches RICA) en Nouvelle-Aquitaine en 2023 et/ou en 2022 pour être représentatifs. En revanche, les effectifs en OTEX viticulture sont assez nombreux pour différencier les exploitations viticoles spécialisées AOP/IGP et les autres (essentiellement du Cognac). De même, il est possible au niveau Nouvelle-Aquitaine de distinguer les élevages ovins des élevages caprins.

En 2023, l'excédent brut d'exploitation (EBE) par équivalent temps plein (ETP) non salarié s'établit en moyenne à 52 800 €. Il baisse de 31 % après avoir

atteint un niveau record en 2022 suite à deux années de progression (+ 27 % en 2021 puis + 7 % en 2022). L'écart continue de se creuser par rapport à la

France métropolitaine qui, avec un EBE par ETP de 67 000 €, subit une baisse moins forte (- 26 %). La différence s'élève à 14 200 €, alors qu'elle était de

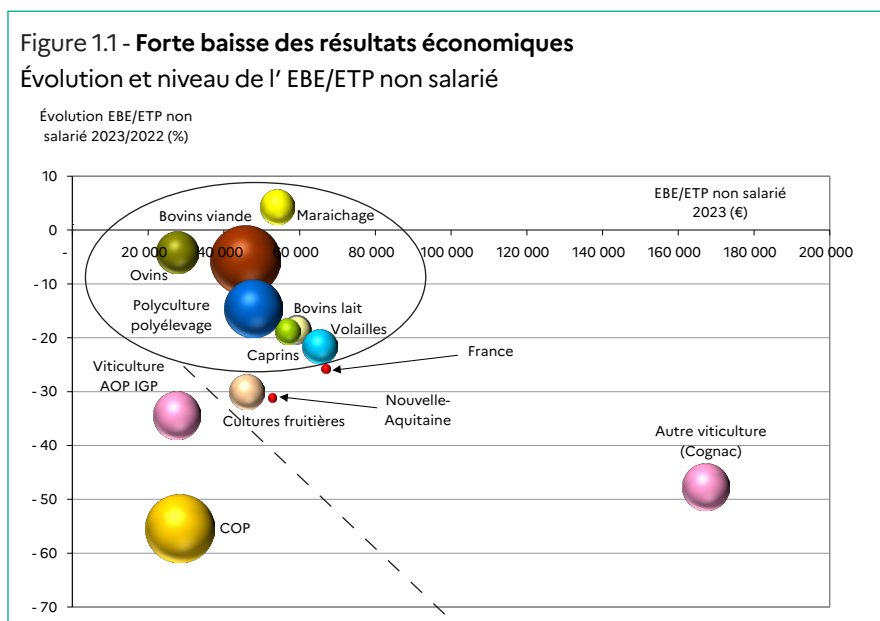
12 800 € en 2022 et de 8 700 € en 2021. L'excédent brut d'exploitation (EBE) se calcule à partir de la valeur ajoutée en tenant compte, entre autres, des subventions d'exploitation et des charges de personnel. Il ne s'agit que d'une ressource potentielle de trésorerie, car elle n'est susceptible de se transformer en disponibilités qu'au terme d'un processus plus ou moins long. Le résultat courant avant impôts (RCAI) se calcule à partir de l'EBE en tenant compte notamment des charges

financières et des amortissements. Il mesure la performance économique de l'exploitation et constitue une base pour l'élaboration de l'assiette des prélèvements fiscaux et sociaux de l'exploitant. En 2023, le RCAI moyen par ETP est de 25 100 €, soit une baisse de 49% par rapport à l'année précédente. La production moyenne de l'exercice des exploitations agricoles s'élève à 222 500 €, soit une baisse de presque 8%. Ce repli de la production est particulièrement net en viticulture Cognac (-26%) et en

céréales-oléagineux-protéagineux (COP) (-17%). Les charges d'engrais qui avaient déjà subi une forte hausse entre 2021 et 2022 (+37%) continuent d'augmenter (+11%). Cette hausse touche aussi les charges liées au personnel extérieur à l'entreprise (-12%), les assurances (+11%) et les produits phytosanitaires (+11%). En revanche, après de fortes hausses constatées les années passées (+16% en 2021 et +31% en 2022), les dépenses de carburant reculent (-10%).

Figure 1.1 - Forte baisse des résultats économiques

Évolution et niveau de l'EBE/ETP non salarié



Source : Agreste - RICA

■ Les cercles sont proportionnels au nombre d'exploitations classées dans l'OTEX.

■ **Nota bene** : L'EBE /ETP non salarié de l'OTEX autre viticulture (Cognac) dépasse 160 000 € en 2023 et l'évolution de l'OTEX COP a connu une évolution d'environ 50% en un an. Pour éviter un écrasement des autres OTEX, un zoom a été réalisé.

Les comparaisons interannuelles sont réalisées sur un échantillon constant constitué d'exploitations présentes à la fois en 2022 et 2023 dans la même orientation (soit 90% de l'échantillon 2023).

Pour tenir compte de l'inflation, les évolutions 2022-2023 sont exprimées en valeurs réelles (c'est-à-dire corrigées de l'inflation). Les données 2022 ont ainsi été valorisées en euros 2023 à l'aide de l'indice des prix à la consommation (source Insee).

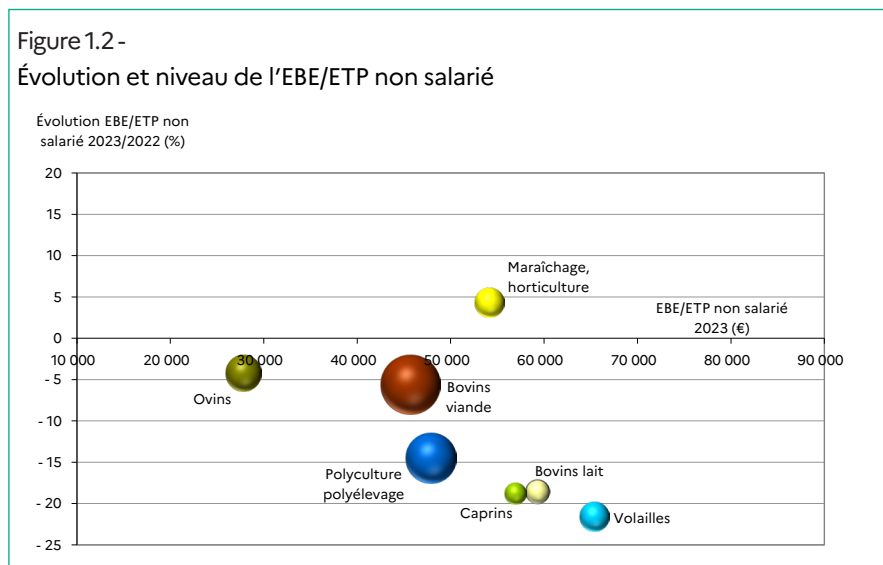
Toutes les données sont des moyennes par exploitation.

La détermination de l'orientation technico-économique des exploitations (OTEX) et de la classe de dimension économique des exploitations (CDEX) d'une exploitation se fait à partir de données physiques : surfaces des différentes productions végétales et effectifs des différentes catégories d'animaux.

À chaque hectare et à chaque tête d'animal est appliqué un coefficient, indicateur normatif de production brute standard unitaire. Ce coefficient de production brute standard (PBS) est établi par région, pour chaque production considérée et s'exprime en euro.

Figure 1.2 -

Évolution et niveau de l'EBE/ETP non salarié



Source : Agreste - RICA

■ Les cercles sont proportionnels au nombre d'exploitations classées dans l'OTEX.

## Les viticulteurs AOP/IGP durement touchés

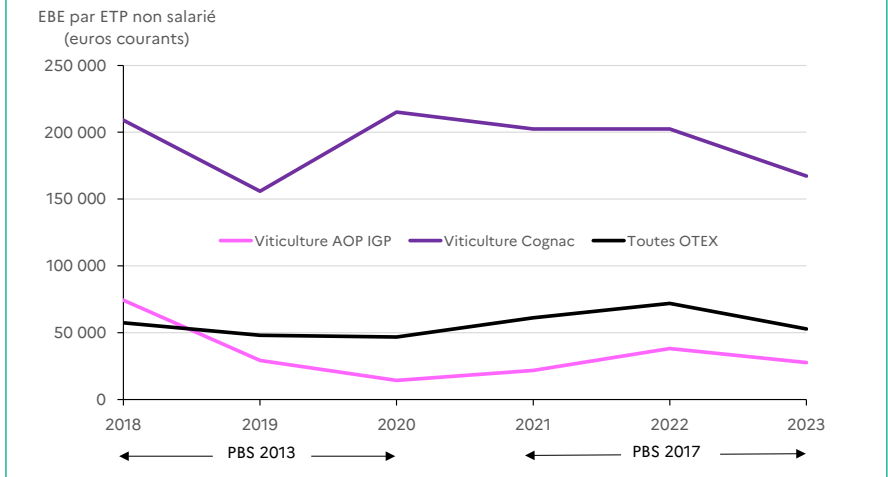
Pour les vins d'appellation régionaux, la récolte est une nouvelle fois marquée par une succession d'aléas climatiques. De plus, le secteur subit une crise (baisse du pouvoir d'achat des ménages, marché chinois en baisse...) et une déconsommation accentuée des vins rouges. La production de l'exercice des exploitations spécialisées en vins de qualité recule de 13 %. L'EBE par ETP non salarié est de 27 600 € (- 34 %) (figure 2). Le RCAI, qui prend en compte, entre autres, les dotations aux amortissements et les charges financières, se retrouve négatif (-2 900 € soit - 2 400 € par ETP non salarié). Si en Cognac, la récolte est exceptionnelle en volume, parmi les meilleures depuis 10 ans, la commercialisation ralentit. La production de l'exercice diminue de 26 %, alors que les charges d'approvisionnement augmentent de 14 %. Cette hausse des charges est surtout importante pour les engrais (+ 18%) et les produits phytosanitaires (+ 18%). Malgré la forte baisse de l'EBE (- 48%) et du RCAI (- 58%) par ETP non salarié, les montants, respectivement 167 300 € et 111 200 €, restent toujours bien supérieurs à la moyenne régionale toutes orientations technico-économiques confondues.

## Des résultats en forte baisse sauf en maraîchage

Après une année 2022 exceptionnelle pour les principaux cours mondiaux de céréales et oléagineux, 2023 est marqué par un recul des prix, conséquence d'une production mondiale abondante. Cette baisse des cours entraîne une diminution de la production de l'exercice en valeur de 17 % pour les exploitations spécialisées en COP. L'EBE et le RCAI par ETP non salarié s'établissent à des niveaux moyens respectifs de 28 300 € (- 55 %) et de 5 200 € (- 85 %) (figure 3). Pour ces deux

Figure 2 - Évolution de 2018 à 2023 en viticulture

Évolution par orientation productive de l'EBE par ETP non salarié

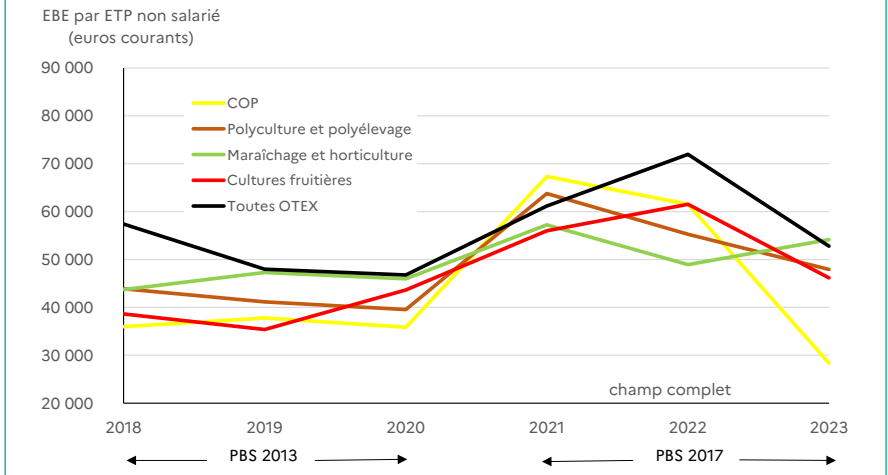


Source : Agreste - RICA

■ **Nota bene** : Les coefficients permettant le calcul de la PBS 2013 ont été mis à jour à l'occasion de l'enquête structure ESEA 2016 à partir des données des années 2011 à 2015 et pour la PBS 2017 à l'occasion du recensement agricole 2020 à partir des données 2015 à 2019.

Figure 3 - Évolution de 2018 à 2023 en productions végétales

Évolution par orientation productive de l'EBE par ETP non salarié



Source : Agreste - RICA

indicateurs, ces baisses très marquées doivent s'apprécier par rapport aux résultats 2022 exceptionnellement élevés dans cette filière. Le RCAI par ETP non salarié atteint néanmoins en 2023 un de ses plus faibles niveaux après 2016 où le montant était de - 1 200 € en euros courants.

Les conditions climatiques sont plus favorables à certaines productions légumières, comme les fraises, qu'à d'autres, qui se retrouvent pénalisées par un hiver pluvieux. La production de l'exercice des exploitations spécialisées en maraîchage et horticulture

(268 500 €) affiche une baisse de 2 %, plus faible que l'année 2022 (- 9 %) marquée par la canicule. Néanmoins, les charges d'approvisionnement diminuent (- 4,5 %) et en particulier les charges de semences et plants (- 8 %). L'OTEX maraîchage/horticulture est la seule à afficher une progression de l'EBE (+ 4 % avec 54 100 €) et le RCAI (+ 6 % avec 31 100 €) par ETP non salarié. Les conséquences de la météo sont aussi variables sur les cultures fruitières. Les épisodes de grêle en juin font de nouveau chuter la récolte de kiwi, alors que, malgré des dégâts dans les

vergers, la production de prunes à pruneaux atteint un niveau supérieur à la moyenne quinquennale. En 2022, les exploitations fruitières régionales avaient perçu des indemnités pour calamités agricoles. En 2023, le montant perçu, toutes subventions confondues, s'élève à 35 700 € soit une baisse de 34 %. L'EBE par ETP non salarié est de 46 200 € (- 30 %) et le RCAI par ETP de 19 500 € (- 51 %).

### Tendance baissière pour les cheptels bovin mais embellie des cours pour les races viande

Comme dans toute la France, du fait de la décapitalisation du cheptel, la collecte de lait de vache diminue. La valeur de la production de lait se replie de presque 3 % (en France métropolitaine : - 1 %). Les charges d'aliments pour bétail sont plus élevées que dans les autres régions (95 300 € en Nouvelle-Aquitaine / 73 700 € France métropolitaine). L'EBE par ETP non salarié recule de 18,5 % pour atteindre 59 300 €. Il est nettement plus faible qu'en France métropolitaine (76 700 €), mais reste supérieur au montant des cinq dernières années (figure 4).

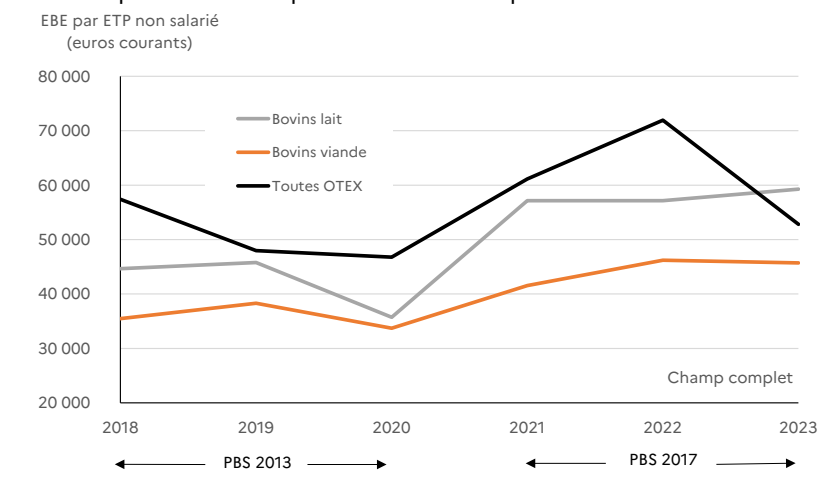
La production de viande bovine qui avait déjà tendance à baisser comme au niveau national, s'est retrouvée impactée fin 2023 par la crise sanitaire causée par la maladie hémorragique épizootique (MHE). Toutefois, grâce à un niveau élevé des cours pour les races à viande, le produit animal en valeur ne fléchit que légèrement (- 1 %). L'EBE moyen par ETP non salarié se rapproche toujours plus du national avec respectivement 45 700 € (- 6 %) et 45 900 € (2022 : 46 200 € en Nouvelle-Aquitaine et 48 100 € en France métropolitaine).

### Reprise progressive de la production de volailles et baisse des aides

Suite à la levée des mesures sanitaires imposées par l'épizootie d'influenza

Figure 4- Évolution de 2018 à 2023 en élevage

Évolution par orientation productive de l'EBE par ETP non salarié

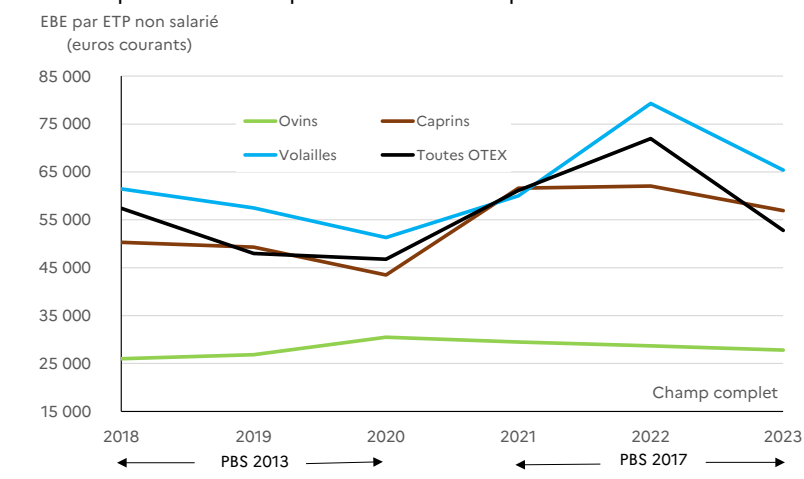


Source : Agreste - RICA

■ **Nota bene** : Les coefficients permettant le calcul de la PBS 2013 ont été mis à jour à l'occasion de l'enquête structure ESEA 2016 à partir des données des années 2011 à 2015 et pour la PBS 2017 à l'occasion du recensement agricole 2020 à partir des données 2015 à 2019.

Figure 4 bis - Évolution de 2018 à 2023 en élevage

Évolution par orientation productive de l'EBE par ETP non salarié



Source : Agreste - RICA

aviaire et avec la reprise des élevages accouveur, la production de volailles repart à la hausse. La production de l'exercice des élevages spécialisés en volailles progresse de 18 % (+ 9 % France métropolitaine). Les aides liées à la grippe aviaire baissent nettement. Toutes subventions d'exploitations confondues, le montant baisse de 52 %. L'EBE par ETP non salarié recule de 22 % pour atteindre 65 400 € et le RCAI de 39 % (30 000 €) (figure 4 bis).

En 2023, la richesse nouvelle produite par l'exploitation, mesurée à travers la valeur ajoutée, est négative en moyenne dans les élevages ovins.

En effet, le montant des charges d'approvisionnement ajouté aux autres achats et charges externes s'avère supérieur à la production de l'exercice (68 700 €). Les exploitations sont donc très dépendantes des aides (montant moyen des subventions perçues : 40 900 €). Elles leur permettent de dégager un EBE de 36 600 € (soit 27 800 € ETP non salarié). Néanmoins, il est en baisse de 4 %. Le montant des dotations aux amortissements et des charges financières étant faible, le RCAI reste positif et s'élève à 9 900 € par ETP non salarié. Le prix du lait de chèvre payé au producteur progresse. La production de lait en valeur affiche

une hausse de 2 %. Néanmoins, la production de l'exercice recule de 2 %, tandis que les charges d'approvisionnement augmentent (+ 2 %). Aussi leur EBE par ETP non salarié diminue de presque 19 % pour atteindre 56 900 €. La baisse nationale est moindre (10 %), mais avec 45 800 €, l'EBE/ETP non salarié de la France métropolitaine reste inférieur au ratio régional.

### Forte disparité des résultats en viticulture

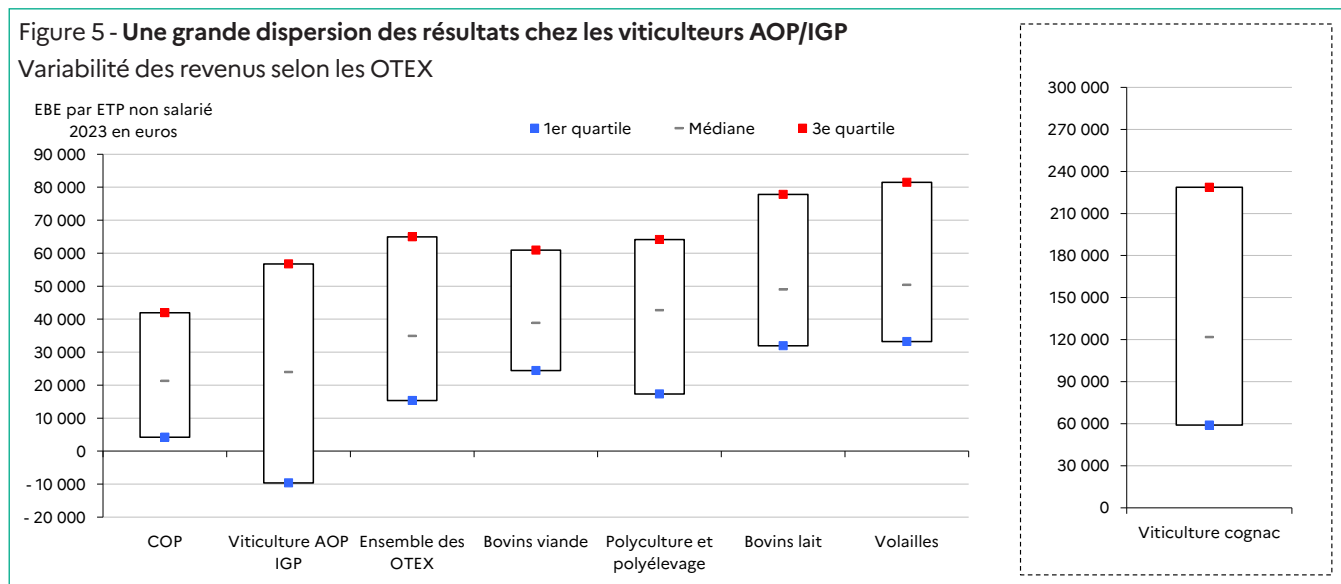
Toutes OTEX confondues, en 2023, la valeur médiane de l'EBE par ETP non

salarié (partageant la population des exploitations en deux parts égales) est de 34 900 € (45 000 € en 2022) ; 25 % des exploitations ont un EBE/ETP inférieur à 15 400 € (22 200 € en 2022), tandis que 25 % des exploitations ont un EBE/ETP supérieur à 65 000 €, contre 81 000 € en 2022 (Figure 5).

En 2023, l'écart interquartile atteint 49 600 € pour l'ensemble des orientations technico-économiques, soit un recul de 16 %. Cette évolution de la dispersion est très variable suivant les OTEX. Ainsi, du fait de la baisse des cours des céréales et oléagineux, l'intervalle interquartile

des exploitations spécialisées en COP se réduit de 38 %.

Malgré le versement de subventions, plus de 11 % des exploitations, toutes orientations confondues, dégagent un EBE négatif. Cette proportion a doublé par rapport aux deux années précédentes (environ 6 % en 2022 et 2021). La part des exploitations viticoles AOP-IGP avec un EBE négatif (22 %) reste stable (23 % en 2022). En revanche, la proportion d'exploitations spécialisées en COP dégageant un EBE par ETP non salarié négatif augmente nettement passant de 5 % à 22 %.



### Mise en place de la nouvelle PAC

En Nouvelle-Aquitaine, 94 % des exploitations agricoles perçoivent une subvention d'exploitation pour une valeur moyenne de 37 400 € par bénéficiaire (France métropolitaine : 38 600 €). Le montant moyen des subventions versées diminue de 10 % en euros constants (Tableau 2). Cette évolution s'explique essentiellement par une réduction des aides de crise, suite à l'arrêt du plan de résilience lié à la guerre en Ukraine ou le repli des aides et indemnités liées à la grippe aviaire. Les subventions versées aux éleveurs de volailles diminuent de moitié en un an, puisqu'avec

l'amélioration de la situation sanitaire, il y a moins d'indemnités pour abattage ou pour vide sanitaire.

Une nouvelle politique agricole commune (PAC) a été mise en œuvre en 2023. En France, le plan stratégique national prévoyait notamment des aides à destination de filières historiquement peu bénéficiaires des aides directes, comme le maraîchage, l'horticulture ou la viticulture. Avec notamment le nouveau dispositif dédié aux petites surfaces en légumes et petits fruits (près de 1 600 €/ha pour les fermes de moins de 3ha de SAU), les exploitations spécialisées en maraîchage/horticulture voient

leur montant moyen de subventions issues du premier pilier augmenter de 11 %. L'accès aux aides découplées a également été favorisé, en rendant éligibles à l'écorégime les hectares cultivés avec une condition minimale sur les Droits à Paiement de Base (DPB) détenus. Cela se reflète notamment dans l'augmentation du montant moyen de subvention du 1er pilier en viticulture AOP/IGP (+ 93 % en Nouvelle Aquitaine / France métropolitaine + 40 %).

**Tableau 2 - Forte réduction des aides de crises**

Principales caractéristiques des subventions versées aux exploitations agricoles bénéficiaires, en euros 2023

Orientation technico-économique	Part des bénéficiaires de subventions (%)	Par bénéficiaire d'au moins une subvention				Évolution en euros 2023 constants du montant total versé			
		Montant moyen 2023 en euros	Dont premier pilier	Dont second pilier (1)	Dont autres aides (2)	Evol. (%) 2023/2022	1 <sup>er</sup> pilier Évol. (%) 2023/2022	2 <sup>e</sup> pilier Évol. (%) 2023/2022	Autres aides Évol. (%) 2023/2022
Bovins viande	100	52 066	35 294	13 323	3 450	- 4	- 7	- 4	31
Ovins	100	40 854	25 079	13 793	1 982	- 3	- 5	- 4	40
Caprins	100	32 626	24 290	5 954	2 382	- 10	- 2	8	- 60
Bovins lait	100	47 255	32 874	11 532	2 849	0	- 2	14	- 20
COP	100	32 534	26 675	4 766	1 093	- 8	- 8	- 6	- 19
Polyculture, polyélevage, autres	99	41 105	27 265	9 058	4 782	- 19	- 5	- 8	- 65
Volailles	91	40 576	14 006	7 513	19 057	- 52	- 5	- 77	- 45
<b>Toutes OTEX</b>	<b>94</b>	<b>37 367</b>	<b>23 868</b>	<b>8 361</b>	<b>5 138</b>	<b>- 10</b>	<b>- 5</b>	<b>- 12</b>	<b>- 27</b>
Viticulture Cognac	89	13 049	9 839	2 747	463	5	- 1	60	- 31
Viticulture AOP ou IGP	87	23 092	5 349	5 321	12 423	89	93	15	156
Fruits	85	41 902	23 114	8 121	10 666	- 34	- 14	139	- 63
Maraîchage-Horticulture	63	20 700	10 153	1 157	9 390	29	11	13	55

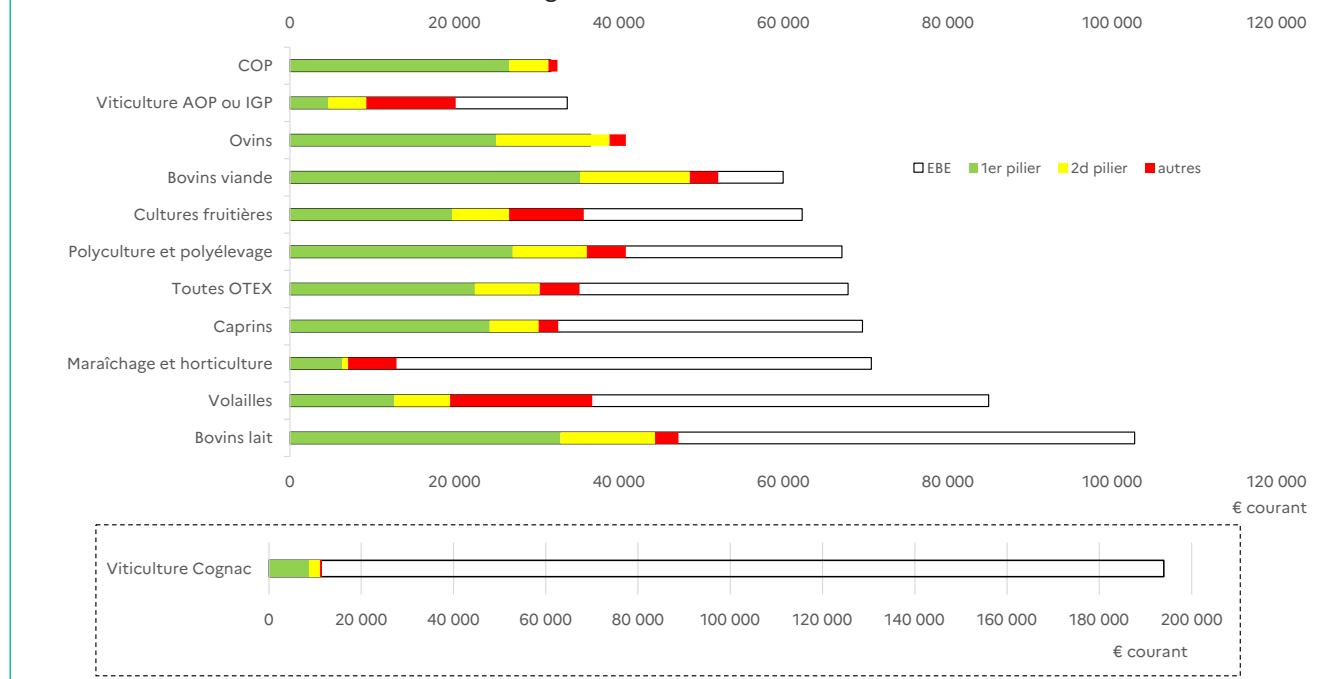
Source : Agreste - RICA

■ Les subventions d'exploitation sont enregistrées ici au titre de la campagne en cours (Méthodologie).

Le premier pilier de la PAC regroupe les aides découplées et couplées, tandis que le second pilier correspond aux dispositifs relevant du développement rural. La catégorie « Autres aides » comporte notamment les aides de crise, les indemnités au titre des calamités agricoles et les autres aides publiques nationales.

**Figure 6 : Un EBE équivalent aux aides pour les céréaliers et les éleveurs ovins**

Poids des subventions dans l'EBE suivant leur origine



Source : Agreste - RICA

**Un recul du solde disponible en 2023**

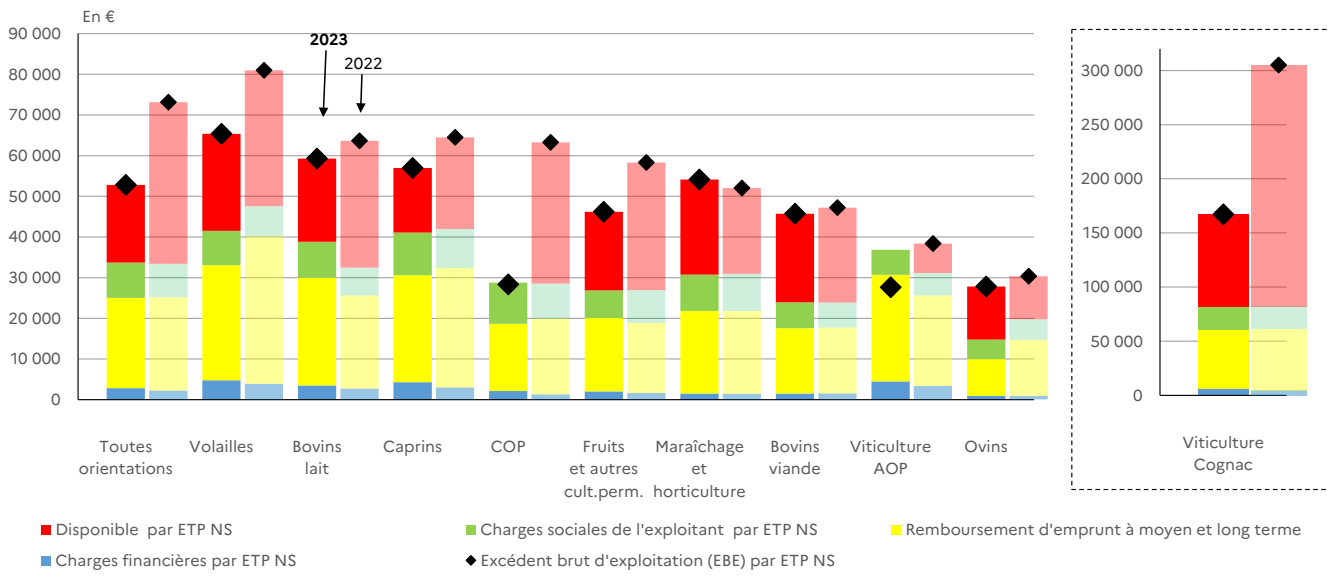
Le solde disponible se calcule à partir de l'EBE, déduction faite des annuités d'emprunts (capital et intérêts dus) à moyen et long terme et des cotisations sociales de l'exploitant.

Après deux années de progression des résultats économiques agricoles, le solde disponible par ETP non salarié se réduit de moitié en euros constant. Il passe de 39 700 € en 2021, 39 100 € en 2022 à 19 100 € en 2023. Il varie fortement selon les

productions, en fonction de la situation conjoncturelle et des caractéristiques structurelles propres à chaque orientation productive (Figure 7). En 2023, l'EBE des exploitations viticoles AOP/IGP et celui des COP ne permet pas de dégager des ressources.

Figure 7 : Un EBE trop faible pour générer des ressources disponibles en COP et en viticulture AOP

Solde disponible par ETP non salarié en 2023 par OTEX



Source : Agreste - RICA

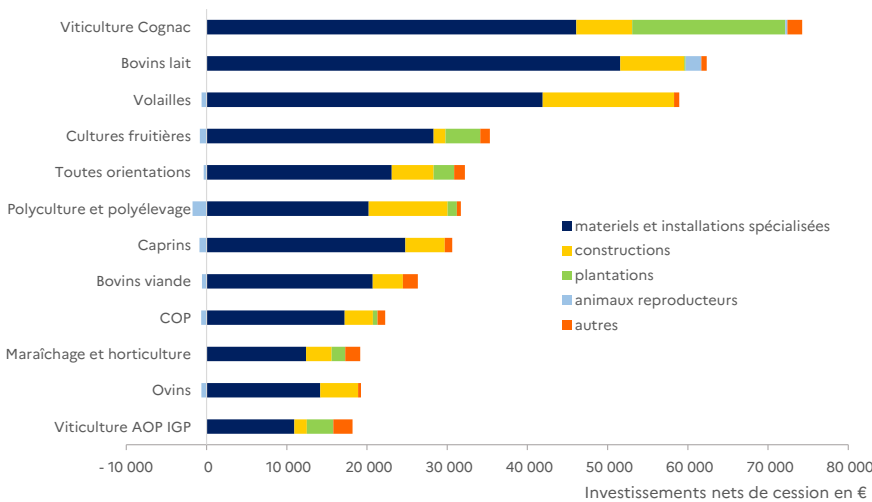
Ce solde disponible permet de rémunérer l'exploitant et de développer l'exploitation en investissant. En 2023, le montant moyen des investissements corporels (hors foncier et y compris la variation du stock d'animaux reproducteurs) est de 31 800 €, soit une légère baisse de 3 %. Toutes orientations confondues, les investissements en matériel et installations spécialisées (par exemple stabulations, salles de traites, serres ...) représentent 73 % des montants

investis (Figure 8) et progressent de 7 % par rapport à 2022. Cette hausse est particulièrement sensible dans les élevages de volailles (+ 133 %) et les élevages de bovins viande (+ 71 %). Avec 16 %, les constructions constituent le deuxième poste d'investissement. Celui-ci recule de 14 %. Les exploitations spécialisées en maraîchage/horticulture et celles spécialisées en aviculture font figure d'exception puisque leurs investissements en construction progressent respectivement de 92 %

et de 49 %. L'acquisition de nouvelles plantations constitue 8 % des investissements, toutes orientations confondues. Ce pourcentage est bien plus élevé en viticulture Cognac où le poste représente 26 % des investissements et 18 % en viticulture AOP/IGP. Néanmoins, dans le contexte de crise viticole, les investissements en plantation diminuent aussi bien en viticulture Cognac (- 30 %) qu'en viticulture AOP/IGP (-27 %).

Figure 8 - Une composition des investissements dépendante de l'orientation des exploitations

Niveaux d'investissement moyen par exploitation en 2023 présentés par poste, selon orientation productive



Source : Agreste - RICA

### Hausse du taux d'endettement

En 2023, après deux années d'amélioration, les indicateurs d'endettement moyen des exploitations agricoles françaises repartent à la hausse. Le taux d'endettement (rapport des dettes sur le total de l'actif) s'établit à 37 % (37 % en 2022 et 38 % en 2021). Avec la chute globale des résultats agricoles en 2023, le poids de l'endettement dans l'EBE (dit autrement la charge de la dette, soit la somme du remboursement des emprunts à long ou moyen terme et des charges financières rapportée à l'excédent brut d'exploitation) progresse nettement pour atteindre 47 % (34 % en 2022 et 36 % en 2021).

## Méthodologie

Les résultats économiques, présentés pour 2023, sont établis à partir des données techniques et comptables collectées chaque année sur un échantillon d'exploitations agricoles dans le cadre du Réseau d'Information Comptable Agricole (RICA) européen dont le volet français est piloté par le Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du ministère chargé de l'agriculture. En 2023, cet échantillon compte 1 055 exploitations en Nouvelle-Aquitaine et 6 969 en France métropolitaine. Ils représentent respectivement 44 628 et 282 182 exploitations.

La valeur ajoutée correspond à la différence entre, d'une part, la production de l'exercice nette des achats d'animaux, les rabais, remises et ristourne, et d'autre part, les consommations intermédiaires et les primes d'assurance. Le principal indicateur économique commenté ici est l'excédent brut d'exploitation (EBE) par ETP non salarié. Dans un premier temps, on ajoute à la valeur ajoutée, les subventions d'exploitation, les indemnités d'assurance ainsi que le remboursement forfaitaire de la TVA et on défalque le fermage, les impôts et taxes, et les charges de personnel. Dans un second temps, on divise ce dernier résultat par le nombre d'ETP non salarié.

Le résultat courant avant impôts (RCAI) se calcule à partir de l'EBE en tenant compte, entre autres, des amortissements et des charges financières.

Un solde disponible est calculé en déduisant de l'EBE les annuités d'emprunts à moyen et long terme et les cotisations sociales de l'exploitant.

Ne sont enregistrés dans le RICA que les montants d'aides perçus et ceux considérés comme certains dans leur principe et déterminés dans leur valeur. Ces subventions sont essentiellement celles dues au titre de la campagne concernée, mais elles peuvent aussi parfois se rapporter à une campagne antérieure.

Les évolutions 2022-2023 sont, sauf mention contraire, calculées sur échantillons constants (c'est-à-dire à partir des exploitations présentes à la fois dans l'échantillon du RICA 2022 et dans celui du RICA 2023 : 90 % en Nouvelle-Aquitaine) et exprimées en valeurs réelles (c'est-à-dire corrigées de l'inflation). Les données 2022 ont ainsi été valorisées en euros 2023 à l'aide de l'indice des prix à la consommation (source Insee).

## Pour en savoir plus

- « Des résultats économiques agricoles en net retrait en 2023, après deux années de forte hausse » - Agreste Primeur n° 2024-8 - décembre 2024  
<https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/Pri2408/detail/>
- « Rapports présentés à la Commission des comptes de l'agriculture de la Nation - Session du 12 décembre 2024 » - Agreste Les dossiers n° 2024-4 - décembre 2024  
<https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/Dos2404/detail/>
- « Résultats économiques 2023 des exploitations agricoles » - Agreste Essentiel Nouvelle-Aquitaine n° 73 - 2025  
<https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/nouvelle-collection>
- Données détaillées sur Agreste  
<https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/Chd2418/detail/>